

Appel à communications

**Colloque international
Les mesures de soutien au patrimoine
immatériel : gouvernements, institutions et
municipalités.
Ville de Québec, 15-16-17 avril 2011**

Dépôt des candidatures :

Les représentants gouvernementaux, les fonctionnaires municipaux ou les directeurs d'association, d'événement ou d'institution liés au patrimoine immatériel sont invités à fournir un **résumé de une à deux pages** sur un ou plusieurs de ces thèmes :

1. Les programmes d'aide gouvernementaux: leur ampleur, leur structure et leur pertinence dans un pays donné;
2. Le patrimoine immatériel dans la loi ou les politiques nationales;
3. La place du patrimoine immatériel dans l'éducation publique et privée, ou les enjeux d'une initiative pédagogique exemplaire;
4. Les structures municipales et leur apport pour la sauvegarde du patrimoine immatériel,
5. Les actions des regroupements nationaux d'associations, ou l'exemple des acteurs de terrain organisés (diffusion, formation, recherche) et leur collaboration mutuelle dans une économie sociale et culturelle régionale;
6. La *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO et son implantation dans diverses régions du monde;
7. Les impacts de la « Liste représentative » de l'UNESCO;
8. Stratégies de sauvegarde privées – le marché des arts et de l'artisanat traditionnels;
9. Le rôle de l'ethnologie (recherche, collectes, inventaires et archives de folklore) dans la revitalisation du patrimoine immatériel;
10. Propriété intellectuelle et patrimoine immatériel.

Inclure une **identification** :

Prénom et nom, courte bio, rattachement institutionnel ou associatif s'il y a lieu, discipline, pays, adresse électronique, site web, curriculum vitae.

Date limite de soumission: 15 juillet 2010

Les communications pourront être faites **en français ou en anglais**.

Faire parvenir vos propositions à info@patrimoinevivant.qc.ca
(Prière de mentionner votre capacité à assumer les frais de transport et/ou de séjour).

L'évaluation des propositions sera assurée par un comité constitué de personnalités issues du milieu du patrimoine immatériel québécois et international. Les candidats retenus seront informés au plus tard le 30 septembre 2010.

Les communications seront adressées selon la formule des **panels** et des **tables rondes**.

Contexte :

Depuis l'entrée en vigueur de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* à l'UNESCO, plusieurs expériences concrètes se sont déroulées à travers le monde à dessein de favoriser le développement du patrimoine immatériel. Diverses initiatives ont vu le jour grâce entre autres à du soutien gouvernemental, institutionnel ou municipal. Ce soutien a pris plusieurs formes selon les régions du globe : lois sur le patrimoine immatériel, stratégies de développement, programmes de soutien, reconnaissance par des prix ou par des statuts officiels, cursus pédagogiques nationaux, collaborations municipales ou régionales avec des associations ou des individus, création d'institutions administratives, de diffusion ou éducatives, réalisation d'inventaires ou de collectes ethnologiques, etc. Parallèlement à ces actions nationales, l'UNESCO a mis en place certaines mesures afin de concourir à la sauvegarde de certains traits du patrimoine immatériel mondial, notamment par sa Liste représentative.

Au Québec (Canada), la ministre de la Culture a déposé en février 2010 le projet de Loi sur le patrimoine culturel devant l'Assemblée nationale, qui s'inspire de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Par cette loi, le gouvernement du Québec entend désigner officiellement certains éléments du patrimoine immatériel national et s'engagera à soutenir financièrement ce patrimoine spécifique. Les municipalités se verront également confier le pouvoir d'octroyer un statut de reconnaissance à des éléments du patrimoine immatériel local.

Le colloque « Les mesures de soutien au patrimoine immatériel: gouvernements, institutions et municipalités », organisé par le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), réunira divers acteurs et décideurs dans le domaine du patrimoine immatériel, dans le but de favoriser l'échange d'expertise internationale. Il s'agira pour les participants de s'inspirer des meilleures pratiques en la matière et d'évaluer en quoi l'expérience de certains pays ou de certaines municipalités pourrait être applicable ou non ailleurs. Il s'agira également de s'inspirer de cas régionaux concrets pour réfléchir à l'ensemble du processus de sauvegarde du patrimoine immatériel.

Conseil québécois du patrimoine vivant
Envoi des propositions : info@patrimoinevivant.qc.ca
Date limite : 15 juillet 2010
Information : +1.418.524-9090 ou www.patrimoinevivant.qc.ca

Partenaires :



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) est un organisme non gouvernemental reconnu par le ministère de la Culture du Québec regroupant les acteurs du milieu des arts, des savoir-faire et des savoirs traditionnels.

Conseil québécois du patrimoine vivant

Envoi des propositions : info@patrimoinevivant.qc.ca

Date limite : 15 juillet 2010

Information : +1.418.524-9090 ou www.patrimoinevivant.qc.ca